



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités

Question écrite n° 85457

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés liées à l'inscription des jeunes bacheliers à l'université. Elle lui indique que des tensions croissantes pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur se font sentir année après année. Du fait de la contraction budgétaire qu'ils subissent, de plus en plus d'établissements universitaires réduisent leur capacité d'accueil, alors que pour l'année 2015-2016, le nombre de demandes d'inscription à l'université augmente de 6,5 %. Selon certaines organisations étudiantes, près de 30 % des filières universitaires n'auraient pas une capacité suffisante pour répondre à toutes les demandes. Toujours selon les mêmes sources, 54 universités sur 74 pratiqueraient la sélection à l'entrée de la licence. Ce type de procédures concernerait 334 formations soit près de 20 % du nombre total des licences (1 800). Elle regrette que les procédures de sélection, sur la base d'un tri sur dossier, d'un entretien ou en fonction des notes au baccalauréat, voire en fonction d'un tirage au sort, se multiplient à tous les échelons et ne permettent plus aux étudiants de poursuivre les parcours universitaires qu'ils souhaiteraient. Aussi elle lui demande quelles mesures il envisage pour que d'ici la rentrée tous les étudiants aient leur affectation et puissent s'inscrire dans la formation de leur choix.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85457

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5549

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)